

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES



Dates et durée à convenir



Lieu à convenir

Contactez nous pour obtenir un devis personnalisé



OBJECTIFS

- Connaître les directives internationales en matière environnementales dont les directives de la Banque Mondiale
- Être en mesure de rédiger des termes de référence d'une évaluation environnementale
- Être en mesure de comprendre et d'analyser les impacts environnementaux et sociaux des projets, notamment des PAR
- Être capable d'analyse et suivre la mise en œuvre des plans de gestion environnementaux et sociaux



LES + DE VOTRE FORMATION

- Package pédagogique • Accès à notre plateforme pédagogique (partage, ressources ...) • Suivi pédagogique tout au long de votre formation



PUBLIC CONCERNÉ

Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale de projets
Coordonnateurs de projets Responsable de projets d'infrastructures



BON À SAVOIR

Cet itinéraire pédagogique est un exemple d'itinéraire réalisable en 10 jours. Il pourra être amené à évoluer en fonction des échanges avec le client et des besoins exprimés par les participants.

La formation sera illustrée par des études de cas et mises en situation.



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

Les évaluations environnementales (EES ou EIES)

- Les exigences nationales et internationales du développement durable, et les engagements internationaux.
- Focus sur les nouvelles directives EHS de la Banque Mondiale
- L'évaluation environnementale et sociale des politiques publiques : l'évaluation environnementale stratégique (EES).
- L'évaluation environnementale et sociale des programmes et des projets : EIES, étude de risques, etc.
- Le cadrage préalable pour identifier les enjeux et l'élaboration des termes de référence ou cahiers des charges.
- La structure du rapport d'EES ou d'EIES.
- L'analyse de l'état initial du site du projet.
- Les interactions entre activités, effets et éléments de l'environnement.
- Les méthodes et outils d'analyse des impacts : Check-lists, matrices, Delphi, modèles, analyse uni et multicritères.
- La définition des mesures d'atténuation et des variantes pour optimiser le projet ; le plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux (PGES).

Module 2

La prise en compte et l'accompagnement des impacts sociaux

- Les plans de consultation des parties prenantes.
- L'état des lieux et la méthodologie de collecte des données socio-économiques et de santé.
- L'analyse des impacts probables du projet sur la population, l'habitat, les modes de vie, la santé, etc.
- La définition et la programmation des mesures d'atténuation ou de compensation : volet social du plan de gestion (PGES).
- La conception et la mise en œuvre de plans de réinstallation des populations (PAR).
- La mise en œuvre des mesures de compensation.

Module 3

Les exigences de la Banque Mondiale relatives à l'acquisition des terres et la réinstallation involontaire des populations (PAR)

Les étapes de conception d'un plan d'action à la réinstallation

- L'articulation entre le PAR et les autres plans associés aux études d'impact sociales et environnementales.
 - La description des populations concernées et de leur environnement socio-économique.
 - La caractérisation du site de réinstallation à trouver, l'identification des sites potentiels.
 - L'anticipation des risques : information et implication des personnes impactées (y compris des populations d'accueil).
 - La définition des stratégies de réinstallations.
 - La budgétisation du PAR.
- #### Les exigences nationales et internationales en matière de déplacement involontaire de population
- Les déplacements causés par les grands projets de développement d'infrastructure.
 - Réglementations nationales, notamment en matière d'accès au foncier et d'expropriation.
 - Normes internationales pour les plans de déplacement involontaire de populations (basées sur la Directive opérationnelle 4.30 de la Banque mondiale et la norme IFC1).



Pré-requis : Travailler ou avoir travaillé en lien avec la thématique de formation